

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 2 juin 2014**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce deuxième jour du mois de juin deux mille quatorze, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) : Madame Donatha Lajoie, Conseillère  
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère  
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller  
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller

Absente (s) : Madame Isabelle Vézina, Conseillère  
Madame Marie-Noëlle Mercier, Conseillère

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

**1 – PRIÈRE**

Mme Mélissa Girard, Mairesse, fait la prière d'usage.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

La Mairesse constate la présence de 4 Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Prière;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 5 mai 2014;
5. Remboursement de la petite caisse;
6. Contrat de travail à Mme Sylvie Dassylva;
7. Assurance collective;
8. Vente d'un terrain à M. Sylvain Audet;
9. Avis de motion concernant le règlement #228-49 modifiant le règlement général #228-23 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
10. Offre de service de MJS concernant un service d'entretien pour les ordinateurs du bureau municipal;
11. Formation sur l'abattage manuel certifié CSST et achat de l'équipement obligatoire;

12. Congrès annuel de la FQM;
13. Porte de la caserne des pompiers;
14. Demande relative à la borne sèche située sur le terrain du 92 rang des Lacs;
15. Rapport des dépenses concernant l'entente incendie avec la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et Notre-Dame-des-Monts;
16. Cahier spécial de l'Hebdo Charlevoisien concernant les avantages et bienfaits des sports scolaires;
17. Demande de commandite pour le Gala de l'excellence 2014 de l'École secondaire du Plateau;
18. Paiement final à la firme Filtrum Inc.;
19. Vérification de la sonde dans le P-1 avec Franco Moteur;
20. Identification d'une personne-ressource pour le traitement des cas d'obstruction de cours d'eau sur le territoire;
21. Pétition reçue pour la vitesse et la possibilité d'installer un « dos d'âne » dans la rue Principale;
22. Inscription de M. Martin Tremblay et M. Kaven Perron à la formation de Pompier 1 section 3;
23. Varia;
  - A) Paiement de la facture à Martin & Lévesque;
24. Correspondance;
25. Comptes à ratifier de mai 2014;
26. Comptes à payer de mai 2014;
27. Salaires du mois de mai 2014;
28. Rapport de la mairesse, des conseillers et des conseillères;
29. Période de questions allouée aux contribuables;
30. Levée de l'assemblée.

#### RÉSOLUTION 2014-06-2512

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

#### **4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2014**

#### RÉSOLUTION 2014-06-2513

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 5 mai 2014 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

#### **5 – REMBOURSEMENT DE LA PETITE CAISSE**

#### RÉSOLUTION 2014-06-2514

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise le renflouement de la petite caisse au montant de 146,74\$ afin de revenir au montant initial de 200.00\$ ayant tous reçu une copie des pièces justificatives des dépenses effectuées.

## **6 – CONTRAT DE TRAVAIL À MME SYLVIE DASSYLVA**

### **RÉSOLUTION 2014-06-2515**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser Mme Marcelle Pedneault et Mme Mélissa Girard a signé le contrat de travail de Mme Sylvie Dassylva du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015.

## **7 – ASSURANCE COLLECTIVE**

### **RÉSOLUTION 2014-06-2516**

Considérant la résolution # 2013-09-2271, proposant aux salariés admissibles la mise en place d'un REER selon les modalités exposées;

Considérant que le conseil municipal a accepté de reconsidérer sa position suite à des discussions avec lesdits employés admissibles ainsi qu'à la suite d'une demande qui fût formulée par le syndicat des salariés de Notre-Dame-des-Monts;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter de revoir la position de l'employeur déposée à l'intérieur de la résolution # 2013-09-2271 et de proposer aux employés admissibles d'effectuer un choix unanime entre ladite proposition de mise en place d'un REER aux modalités exposées dans la résolution # 2013-09-2271 ou la mise en place d'un régime d'assurances collectives et/ou RVER.

La municipalité s'engage à contribuer pour chaque employé admissible, à une somme équivalent à 3% maximum du salaire brut par employé admissible, applicable sur la prime reliée au régime d'assurances collectives.

Advenant le cas où les employés, après la mise en place dudit régime d'assurances collectives, décideraient de l'annuler, la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts cesserait par le fait même sa contribution. Il est de plus résolu de mandater Mme Mélissa Girard, M. Alexandre Girard et Mme Marcelle Pedneault afin de siéger sur le comité des assurances collectives et /ou RVER et de mandater la mairesse et la directrice générale pour signer tous les documents afférents aux démarches et à la mise en place de l'option sélectionnée.

## **8 – VENTE D'UN TERRAIN À M. SYLVAIN AUDET**

### **RÉSOLUTION 2014-06-2517**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts vend à Monsieur Sylvain Audet, résident au 138 Rang 5, St-Hilarion, Québec, G0A 3V0, terrain connu et désigné comme étant le lot 151-54 au cadastre officiel de Canton deSales, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts contenant une superficie de 974,2 mètres carrés, pour un coût total de 11 200,86\$ entre les deux parties en date du 30 mai

2014. De plus, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise Mme Marcelle Pedneault, Directrice générale ainsi que Mme Mélissa Girard, Mairesse à signer les documents reliés à cette vente.

**9 – AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT # 228-49  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL # 228-23 SUR LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES  
PROPRIÉTÉS**

RÉSOLUTION 2014-06-2518

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Joseph-Louis Girard et par le fait même il fait la présentation de ce projet de règlement #228-49 pour la modification du règlement général #228-23 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

**10 – OFFRE DE SERVICE DE MJS CONCERNANT UN SERVICE  
D'ENTRETIEN POUR LES ORDINATEURS DU BUREAU MUNICIPAL**

RÉSOLUTION 2014-06-2519

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur de la directrice générale adjointe a besoin d'une désinfection au coût d'environ 202,50\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE si la situation se reproduit, la municipalité doit payer à chaque fois;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons aucun moyen de connaître l'état des systèmes informatiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à MJS une offre de service d'entretien afin de maximiser les réparations nécessaires aux ordinateurs du bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ladite offre de service est de 49,99\$/mois au lieu de 99,00\$/mois contenu du fait que la municipalité a le service de backup ainsi que le service de courriels exchange avec MJS;

CONSIDÉRANT QUE la réparation actuelle est couverte, aucune banque d'heures, aucune limite et que des visites préventives régulières, sans aucun frais, auront lieu au bureau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter l'offre de service d'entretien de MJS au montant de 49,99/mois et ce, pour une durée d'un an.

**11 – FORMATION SUR L'ABATTAGE MANUEL CERTIFIÉ CSST ET  
ACHAT DE L'ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE**

RÉSOLUTION 2014-06-2520

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est dans l'obligation d'inscrire l'employé municipal à la formation sur l'abattage manuel certifié CSST au coût de 325,00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'achat de gants ou moufles à un doigt, de bottes de sécurité pour les utilisateurs de scies ainsi qu'une visière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire M. Serge Dufour, employeur municipal à la formation sur l'abattage manuel et procéder aux achats requis pour la formation.

## **12 – CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM**

### **RÉSOLUTION 2014-06-2521**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu en mai dernier une lettre de la part de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but d'informer la municipalité que le 73e Congrès annuel de la FQM aura lieu les 25, 26 et 27 septembre prochain au Centre des Congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le coût du Congrès est de 650,00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire Mme Mélissa Girard, mairesse au Congrès de la FQM et de payer les frais inhérents.

## **13 – PORTE DE LA CASERNE DES POMPIERS**

Ce point est remis à une réunion ultérieure.

## **14 – DEMANDE RELATIVE À LA BORNE SÈCHE SITUÉE SUR LE TERRAIN DU 92 RANG DES LACS**

### **RÉSOLUTION 2014-06-2522**

CONSIDÉRANT QUE les responsables du service d'incendie ont confirmé l'inutilisation d'une borne sèche située sur le terrain du 92 rang des Lacs dans l'avenir, car celle-ci n'est plus fonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE ladite borne sèche trouble la sécurité des lieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

De procéder au retrait de la borne sèche située sur le terrain du 92 rang des Lacs et de payer les frais encourus.

## **15 – RAPPORT DES DÉPENSES CONCERNANT L'ENTENTE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS ET NOTRE-DAME-DES-MONTS**

### **RÉSOLUTION 2014-06-2523**

CONSIDÉRANT l'entente incendie entre la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et la municipalité de Notre-Dame-des-Monts concernant le rapport des dépenses de l'année 2013;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a déboursé un montant de 960,40\$ de plus que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

CONSIDÉRANT que selon l'entente, tout montant supplémentaire payé par une ou l'autre des municipalités doit être remboursé à 50% par la municipalité n'ayant pas eu ce montant supplémentaire à payer;

Que la municipalité paye la somme de 480,23\$, ce qui représentant 50% du montant supplémentaire payé par la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.

#### **16 – CAHIER SPÉCIAL DE L'HEBDO CHARLEVOISIEN CONCERNANT LES AVANTAGES ET BIENFAITS DES SPORTS SCOLAIRES**

##### **RÉSOLUTION 2014-06-2524**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de la part de M. Sébastien Audet, représentant publicitaire de l'Hebdo Charlevoisien;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander à la municipalité son implication financière par une publicité qui leur permettrait de réaliser un cahier spécial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

DE refuser la demande de l'Hebdo Charlevoisien concernant une publicité dans un cahier spécial, car cela ne fait pas partie de la politique de don de la municipalité.

#### **17 – DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE GALA DE L'EXCELLENCE 2014 DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU PLATEAU**

##### **RÉSOLUTION 2014-06-2525**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de la part de l'École secondaire du plateau;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander à la municipalité son implication à titre de commanditaire pour l'activité « Gala de l'Excellence » qui se tiendra le 19 juin 2014 à 19 heures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

De refuser la demande de commandite, car cela ne fait pas partie de la politique de don de la municipalité.

#### **18 – PAIEMENT FINAL À LA FIRME FILTRUM INC.**

##### **RÉSOLUTION 2014-06-2526**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De procéder au paiement final au montant de 5 766,08\$ plus les taxes applicables à la firme Filtrum Inc. concernant le contrat pour l'automatisation de l'eau potable.

**19 – VÉRIFICATION DE LA SONDE DANS LE P-1 AVEC FRANCO MOTEUR**

**RÉSOLUTION 2014-06-2527**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit plusieurs alarmes concernant le P-1;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche nous indique que la sonde du P-1 ne descend pas dans le tubage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De demander à Franco Moteurs de procéder à la vérification de la sonde dans le P-1 qui sera d'une durée d'environ 2,5 heures, et ce, à 65,00\$/heure afin de déterminer les causes du blocage de ladite sonde et de procéder au remplacement du « braker ».

**20 – IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE-RESSOURCE POUR LE TRAITEMENT DES CAS D'OBSTRUCTION DE COURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE**

**RÉSOLUTION 2014-06-2528**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De désigner Mme Sylvie Dassylva, inspectrice municipale et Mme Mélissa Girard, mairesse comme substitut à titre de personne-ressource pour le traitement des cas d'obstruction de cours d'eau sur le territoire.

**21 – PÉTITION REÇUE POUR LA VITESSE ET LA POSSIBILITÉ D'INSTALLER UN « DOS D'ÂNE » DANS LA RUE PRINCIPALE**

**RÉSOLUTION 2014-06-2529**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu en mai dernier une pétition de la part de plusieurs citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette pétition a pour but de demander à la municipalité de procéder à l'installation d'un « dos d'âne » dans la rue Principale afin de diminuer la vitesse, car les citoyens sont inquiets pour la sécurité de leur enfant;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accuser réception de la demande et de faire parvenir ladite demande au MTQ ainsi qu'au parrain de la municipalité à la sûreté du Québec.

**22 – INSCRIPTION DE M. MARTIN TREMBLAY ET M. KAVEN PERRON À LA FORMATION DE POMPIER 1 SECTION 3**

**RÉSOLUTION 2014-06-2530**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire M. Martin Tremblay et M. Kaven Perron à la formation de pompier 1 section 3 au coût de 2 500,00\$ plus les taxes applicables et de payer les frais inhérents.

### **23 – VARIA**

#### **23 - A) PAIEMENT DE LA FACTURE DE MARTIN & LÉVESQUE**

##### **RÉSOLUTION 2014-06-2531**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser le paiement des factures au montant de 1 259,67\$ de Martin & Lévesque concernant les uniformes des pompiers. Une partie du montant sera remboursé par les pompiers.

### **24 – CORRESPONDANCE**

##### **RÉSOLUTION 2014-06-2532**

- La MMQ nous a fait parvenir un chèque de 2 533,00\$ comme ristourne pour l'année 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu :

QUE la correspondance ci-haut mentionnée, soit et est, par la présente adoptée par le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

### **25 – COMPTES À RATIFIER DE MAI 2014**

##### **RÉSOLUTION 2014-06-2533**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration : 27 110,34\$

Aqueduc : 510,99\$

**Total : 27 621,33\$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1284, 1289, 1290, 1291, 1294, 1295 et 1299.



## **26 – COMPTES À PAYER DE MAI 2014**

### **RÉSOLUTION 2014-06-2534**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de mai 2014 :

Fonds d'administration : 27 586.96 \$

Eau potable : 197.20 \$

**TOTAL : 27 784.16 \$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2014 au montant de 27 784.16 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 27784.16\$ ;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

## **27 – SALAIRES DU MOIS DE MAI 2014**

### **RÉSOLUTION 2014-06-2535**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de mai 2014 au montant de 9 587,75\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de mai 2014 au montant de 9587,75\$

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1283, 1287, 1288, 1292, 1293, 1296, 1297, 1298 et 1300.

## **28 – RAPPORT DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

La Mairesse et les conseillers (ères) font leur rapport.

## **29 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

## **30 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

RÉSOLUTION 2014-06-2536

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 45.

---

Mélissa Girard  
Mairesse

---

Marcelle Pedneault  
Directrice générale

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 7 juillet 2014.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.